



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 21 janvier 2019

19h00

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement

### Ordre du jour :

- 1. 03-2018-01** Désignation du secrétaire de séance
- 2. 03-2018-02** Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 décembre 2018
- 3. Communications**
- 4. 2019 DDCT 23** Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris
- 5. 2019 DDCT 1** Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la Mairie du 1<sup>er</sup> secteur de la Ville de Paris

**6. 2019 DU 65** Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

**7. 2019 DEVE 31** Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL

**8. 2019 DFA 5** Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

**9. 2019 DAC 10** Convention d'occupation du domaine public avec l'association Maison de la poésie 157, rue Saint-Martin (3<sup>e</sup>).

**10. 2019 DJS 94** Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.

**11. 2019 DJS 95** Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux.

**12. 2019 DAC 466** Subventions (4.200 euros) à cinq associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

**13. 2019 DDCT 13** Subvention (159 500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français

**14. 2019 DASCO 9** Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions(74 808 euros), subventions (201 207 euros)

**15. 2019 DEVE 7** Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

\*

\* \*

**Étaient présents :**

Pierre AIDENBAUM – Gauthier CARON-THIBAUT – Laurence GOLDGRAB – Marie-Laure HAREL – Laurence HUGUES – Benoîte LARDY – Yves PESCHET – Quentin PICQUENOT – Benoît SOLÈS – Sylviane TROPPER.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Nicole BISMUTH-LE CORRE a donné pouvoir à Pierre AIDENBAUM ;  
Benjamin DJIANE a donné pouvoir à Benoîte LARDY ;  
Christine FREY a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT.

*La séance est ouverte.*

**1. 03-2018-01 Désignation du secrétaire de séance**

**Pierre AIDENBAUM** annonce que pour ce premier conseil d'arrondissement de l'année, Nicole BISMUTH-LE CORRE est absente et excusée et lui a donné pouvoir, que Benjamin DJIANE est absent et excusé et a donné pouvoir à Benoîte LARDY, que Christine FREY est absente et excusée et a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil d'Arrondissement ouverte. Il indique que Madame Laurence GOLDGRAB et Madame Marie-Laure HAREL devraient arriver. Il voulait désigner Madame Laurence GOLDGRAB comme secrétaire de séance. Comme elle est absente, il propose de désigner à sa place Benoîte LARDY, qui devait être la prochaine secrétaire de séance.

**2. 03-2018-02 Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 décembre 2018**

**Pierre AIDENBAUM** demande si quelqu'un souhaite apporter des modifications ou faire des commentaires sur le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 décembre 2018.

Personne ne se manifestant, il considère le procès-verbal adopté à l'unanimité.

*Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

**3. Communications**

**Pierre AIDENBAUM** indique qu'il n'y a pas de vœux des Conseils de quartier ni des associations. Il n'y a pas non plus de vœux des groupes politiques.

Il informe que deux communications sont l'ordre du jour de la séance. La première communication, d'Yves PESCHET, consiste en un point d'actualité sur la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil accueillera ensuite avec plaisir une représentante d'EMMAÛS Connect qui présentera les services qui seront prochainement proposés en mairie d'arrondissement, dans l'espace EPN.

Ensuite, le Conseil poursuivra en traitant les points à l'ordre du jour et les différentes délibérations.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Monsieur Yves PESCHET pour faire un point d'actualité sur les affaires scolaires. Il indique qu'une réunion, qui s'est bien passée, a eu lieu la semaine précédente avec l'Inspecteur d'académie. Les conseillers ont souhaité faire un point d'étape, étant entendu que le point définitif de la rentrée scolaire se fera au mois de juin.

**Yves PESCHET** indique que comme l'ensemble de Paris, le 3<sup>e</sup> arrondissement connaît une baisse du nombre d'élèves à chaque rentrée. Pour Paris, cette baisse oscille entre 2 700 et 3 000 élèves tous les ans dans le 1<sup>er</sup> degré. Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, la baisse est d'une centaine d'élèves chaque année depuis 2012. Cette année, la baisse prévue est de 40 enfants en élémentaire et de 10 enfants en maternelle. La difficulté en ce qui concerne la carte scolaire – c'est-à-dire l'organisation par l'Education nationale de la répartition des postes de professeurs des écoles – a été que ces fermetures ne créent pas de difficultés ultérieures. Il est en effet plus facile de fermer une classe que de la rouvrir. Même si le 3<sup>e</sup> arrondissement recevait aujourd'hui de nouveaux élèves, l'administration de l'Education nationale n'ouvrirait pas automatiquement une classe, les seuils d'ouverture étant particulièrement exigeants. Cela obligerait à accumuler des élèves pendant un an, deux ans ou trois ans dans des classes chargées si toutes les fermetures étaient effectuées dans le cadre de cette baisse des effectifs. Il explique que la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement a fait valoir depuis quelques années à Monsieur le DASEN qu'il y avait une sorte de couloir à traverser avant la livraison de nouveaux immeubles à partir de septembre, octobre, novembre prochains en particulier avec la caserne des Minimes. **Monsieur PESCHET** explique que tout l'enjeu des discussions avec Monsieur le Directeur Académique de l'Education est de lui faire entendre qu'il ne faut pas seulement imaginer la rentrée à N+1, mais accepter d'envisager la situation sur plusieurs années. Il indique que le 3<sup>e</sup> arrondissement arrive quasiment au bout de son purgatoire parce que la baisse des effectifs est moins importante que les années précédentes et parce que des immeubles – en particulier la caserne des Minimes – commenceront à être livrés à partir de septembre prochain. Il existe donc un espoir d'accueillir de nouveaux élèves dans l'arrondissement. La Mairie d'arrondissement essaie donc de limiter le nombre de fermetures de classe. La décision dépend toutefois de l'Education nationale, non de la Mairie. Il précise que la répartition des rôles est la suivante : La Mairie fournit les écoles, le personnel d'entretien et de fonctionnement, l'Education nationale affecte les professeurs. C'est elle qui prend la décision, sous l'autorité du préfet, d'ouvrir ou de fermer des classes, en concertation avec les élus, bien sûr. Mais ce ne sont pas les élus qui décident. Pour la rentrée prochaine, plusieurs écoles étaient menacées de fermetures de classes. Après le Conseil départemental de l'Education nationale, les décisions de l'Education nationale et du préfet seront connues. A ce jour, il existe un risque d'une ou deux fermetures de classes, mais également un espoir d'ouvertures de classes spécialisées : une classe pour autistes dans une école et peut-être une classe ULIS dans une autre école. Il précise que rien de tout cela n'est certain à ce jour. La prochaine rentrée devrait être encore un peu difficile, comme c'est le cas

depuis cinq ans. Il espère que c'est la dernière année, parce que le 3<sup>e</sup> arrondissement a la perspective de 237 logements dans les deux ans à venir. La situation est moins mauvaise que les années précédentes et il existe des perspectives de regain du nombre d'élèves. Moins on touche aux secteurs scolaires, mieux c'est. Ils servent à répartir les flux d'élèves, en fonction des secteurs géographiques. S'il est possible de maintenir ces secteurs, c'est mieux, car cela permet de mieux répartir les enfants.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET. Il pense que la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, compte tenu de la baisse des effectifs, peut être satisfaite de ce qu'elle a obtenu suite à une longue discussion, avec une très bonne écoute de la part du Directeur d'Académie. Il lui semble important de préciser que malgré cette réorganisation, le nombre d'élèves par classe tourne autour de 23-24 dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est extrêmement raisonnable. Les ouvertures pour le futur ont également été évoquées avec Yves PESCHET et le Directeur d'Académie. Il a notamment été question des classes-orchestre, qu'il ne connaissait pas. La demande a été faite d'étudier la possibilité d'ouvrir une classe-orchestre à Béranger. Dans un plus moyen terme, le problème a été posé de la possibilité de travailler dans le 3<sup>e</sup> arrondissement une école bilingue – à la fois maternelle et élémentaire. **Pierre AIDENBAUM** explique que ces perspectives ont été évoquées avec le Directeur d'académie. Il faudra y revenir et travailler ensemble sur celles-ci.

Il précise qu'une communication plus complète sera effectuée quand les effectifs réels seront connus, au mois de juin.

En l'absence de questions ou commentaires, **Pierre AIDENBAUM** propose de passer au point suivant : la présentation par Sophie SABOS des nouveaux services qui seront proposés dès le mois de février dans l'espace public numérique. Cet espace avait été fermé quelques mois auparavant pour différentes raisons. La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement a négocié, avec EMMAÛS Connect pour rouvrir cet espace dans le courant du mois de février.

**Sophie SABOS** remercie le Conseil d'arrondissement de l'accueillir lors de cette réunion. Elle essaiera d'être rapide et de présenter les éléments-clés de cette ouverture. Elle propose de passer quelques slides présentant Emmaüs Connect et l'association. Il s'agit d'un label à part entière de la grande association qu'est Emmaüs. Elle reviendra ensuite sur le projet dans l'EPN Helen KELLER, au sein de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement et parlera des conditions d'accès, quelque peu différentes de celles de l'EPN précédent.

Emmaüs Connect travaille depuis sept ans sur l'inclusion numérique. En partant du constat que les populations les plus précaires payaient le plus pour l'accès à internet, Emmaüs Connect a mené un partenariat avec SFR pour vendre des recharges internet et téléphonie à faible coût. La partie réseau constitue le cœur de l'offre. Emmaüs Connect s'est aperçu qu'avoir accès à des recharges, pour les personnes non bancarisées était certes bien, mais insuffisant. Il fallait également monter sur la partie matériel : avoir accès à un ordinateur portable, à un smartphone – qui devient le premier appareil pour aller sur internet – et savoir s'en servir – d'où la partie « formation ». L'inclusion numérique chez Emmaüs Connect concerne à la fois les recharges – le forfait –, le matériel et la formation. Emmaüs Connect existe depuis 7 ans, est présent dans 9 villes un peu partout en France : dans les grandes villes – Lille, Strasbourg, Marseille, Lyon, Grenoble – et propose deux autres points d'accueil à Paris – un tout à fait au nord, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et un tout à fait au sud, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il est intéressant pour Emmaüs Connect d'être présent dans le centre de Paris pour permettre à ses bénéficiaires d'avoir accès plus facilement à ces services. Depuis 7 ans, plus de 30 000 bénéficiaires ont profité d'Emmaüs Connect – anciennement Connexion Solidaire. L'équipe

d'Emmaüs Connect s'est rendu compte qu'il fallait former non seulement les bénéficiaires mais également les personnes qui les accompagnaient. Les métiers du social ont évolué. Il était compliqué de se dire qu'il était possible de faire du social avec de l'informatique. C'est pourquoi Emmaüs Connect est un organisme de formation agréé. Son équipe essaie de capitaliser sur toute sa connaissance du terrain pour mener de grandes études de fond sur l'inclusion numérique au sein du territoire, l'inclusion numérique et les jeunes. En effet, **Sophie SABOS** explique que les jeunes sont doués en informatique en ce qui concerne les applications sur smartphone, mais dans le cadre d'une utilisation très professionnelle de l'informatique, il existe quelques lacunes à combler pour certains.

**Sophie SABOS** réaffirme qu'Emmaüs Connect s'inscrit dans l'ADN d'Emmaüs, qui s'est toujours positionné sur les populations très précaires. Pour capter ces populations précaires dans les autres points d'accueil parisiens, l'équipe s'appuyait sur l'action sociale. Seules les personnes orientées par les centres d'action sociale de la Ville de Paris, les SSDP (services sociaux de proximité) ou autres associations pouvaient venir dans ces points d'accueil. La précarité financière était la porte d'accès à la précarité numérique. Mais d'autres facteurs entrent en jeu, notamment l'âge. Quelqu'un peut avoir un besoin en formation informatique sans avoir de problèmes financiers. Emmaüs Connect a donc essayé d'élargir ses critères. Dans la mesure où toutes les associations peuvent orienter des gens en direction d'Emmaüs Connect, les publics sont très diversifiés : SDF, migrants, jeunes en difficulté, familles précaires et également seniors, qui représentent. Le CSA a fait paraître l'année dernière une étude sur ce qui est appelé « l'illectronisme » qui montre que les populations seniors ont plus de difficultés que la moyenne de la population. Emmaüs Connect essaie donc de faire un focus spécifique sur ces publics.

Le projet d'Emmaüs Connect qui a été présenté pour l'Espace Keller est d'avoir plusieurs activités, comme dans tous les espaces. La première est l'inscription des bénéficiaires. Emmaüs Connect met un point d'honneur à rencontrer pendant une heure toutes les personnes qui vont venir dans l'Espace pour capter leurs besoins, établir un diagnostic numérique pour savoir quel est leur niveau et vers quel type de formation les orienter. Emmaüs Connect fait :

- de la formation aux usages, niveau débutant ou intermédiaire – il n'y a pas de formations de niveau avancé –,
- de la vente solidaire. Emmaüs Connect vend des recharges et du matériel informatique à bas coût, pour permettre à tout le monde d'avoir accès à internet,
- pour la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, Emmaüs Connect a créé des espaces libres avec la possibilité d'avoir accès à des PC en libre-service.

Il s'agit d'un magnifique espace, qu'Emmaüs Connect est en train d'aménager dans le style d'Emmaüs. **Sophie SABOS** rapporte que les bénévoles ont été impressionnés par ce nouvel espace, qui change les critères.

Emmaüs Connect présente deux types de formation :

- les parcours d'initiation : utilisation du clavier, utilisation de la souris, premières recherches sur internet, remplir un formulaire. L'objectif sur ces ateliers d'initiation est l'accès aux droits. Il s'agit vraiment de permettre aux gens de pouvoir remplir les différentes démarches en ligne. Ce parcours dure 12 heures. L'objectif est

l'autonomie. Ce parcours de 12 heures permet de poser les bases mais il faut continuer à apprendre.

- C'est pourquoi Emmaüs Connect propose des permanences connectées. Il s'agit de petits cours individuels avec un aidant numérique pour deux personnes. La personne arrive avec l'intégralité de ses questions. L'aidant numérique l'accompagne sur différents sujets – accès aux droits, CV, mise en forme, loisirs –.

L'espace ouvrira le 11 février. Emmaüs Connect va aller voir les associations, l'action sociale, mais également proposer un certain nombre de choses pour animer cet espace.

Le planning prévisionnel montre une montée en charge progressive. Emmaüs Connect fonctionne grâce à ses 12 salariés qui tournent entre les différents centres, mais surtout grâce à ses 130 bénévoles, qui viennent animer les différentes formations.

Les espaces libres et les permanences connectées seront d'abord mis en place. L'espace sera pour l'instant ouvert du lundi au vendredi. Les sas d'inscription sont obligatoires pour que la personne puisse accéder aux services d'Emmaüs Connect, sauf pour les espaces libres auxquels l'accès sera vraiment très libre.

Concernant les conditions d'accès, la façon de fonctionner sera la même que d'habitude : les personnes arriveront avec un bon d'orientation d'une association ou d'une structure sociale qui va leur permettre de prendre rendez-vous chez Emmaüs Connect. La personne sera accueillie pendant une heure pour faire le bilan et les offres lui seront ensuite proposées.

Emmaüs Connect ne peut pas accueillir tout le monde, les plannings sont assez limités. Des ateliers d'initiation seront proposés à toutes les personnes qui ont plus de 55 ans et possèdent un niveau informatique qui demande à être un peu enrichi. Toutes les personnes de plus de 55 ans pourront assister à ces ateliers gratuitement. Les personnes de plus de 55 ans avec un niveau intermédiaire devront passer un entretien pour voir si le niveau de leurs revenus peut leur permettre d'assister aux permanences connectées. Il en est de même pour les personnes de moins de 55 ans. Les personnes qui ne remplissent pas ces critères ne pourront pas accéder aux services de cours particuliers mais pourront accéder en libre-service aux ordinateurs pendant les créneaux consacrés.

**Sophie SABOS** explique comment Emmaüs Connect va communiquer durant les prochaines semaines. Le mercredi suivant ce Conseil, Emmaüs Connect ira voir toutes les associations pour leur proposer des réunions d'information dans les locaux. Cinq créneaux ont été ouverts pour faire des présentations assez détaillées, d'une heure. Des moments d'échange seront proposés aux bénéficiaires de l'EPN pour expliquer le changement des conditions d'accès et voir s'ils peuvent toujours accéder ou non et comment ils peuvent venir chez Emmaüs Connect.

**Sophie SABOS** revient sur le fait qu'accompagner les publics les plus fragiles fait partie de l'ADN d'Emmaüs Connect. Il était compliqué d'imaginer une ouverture à tous les publics, d'autant plus que toutes les formations sont gratuites. Rendre les formations payantes menait directement à un business model assez mixte, sachant que pour les publics fragiles, celles-ci resteraient gratuites. L'équipe a décidé que les formations allaient rester gratuites et qu'il fallait essayer de voir si Emmaüs Connect était la meilleure association pour chaque public. Pour les seniors (plus de 55 ans), compte tenu du besoin en termes de formation, Emmaüs Connect a décidé de tous les accueillir dans les parcours d'initiation de 12 heures, voire de 30 heures,

pour véritablement assoir les compétences. Les plus de 55 ans possédant des compétences, pour pouvoir accéder aux cours particuliers d'Emmaüs Connect, doivent se situer en-dessous d'un certain revenu. Emmaüs Connect s'est basé sur le SMIC. Le revenu moyen des bénéficiaires d'Emmaüs Connect est de 500 € par mois. En fixant un revenu moyen à 500 €, l'équipe d'Emmaüs Connect a pensé qu'elle privait toute la population du 3<sup>e</sup> arrondissement ou une grande partie de celle-ci de ses formations. **Sophie SABOS** admet ne pas bien connaître cette population et pouvoir se tromper. Il a été décidé de changer les conditions d'accès pour pouvoir accepter un plus grand nombre de personnes. Il en va de même pour les personnes de moins de 55 ans. Les personnes que l'association ne pourra pas accueillir, parce qu'elles ne correspondent pas à ces critères, seront orientées vers d'autres EPN ou vers d'autres cours d'informatique, peut-être payants, en estimant qu'ils ont les moyens d'y accéder.

**Benoîte LARDY** demande s'il y aura également des conditions pour accéder à l'espace en libre accès.

**Sophie SABOS** indique que l'accès à cet espace sera vraiment libre, ne requerra pas de conditions. L'association a commencé à aménager cet espace dans l'entrée. Il s'agit de quelque chose de véritablement nouveau pour Emmaüs Connect, qu'il faut tester. Elle explique qu'un espace libre n'est jamais véritablement libre, qu'il faut toujours une personne pour accompagner en cas de problème technique. Laisser des PC en libre accès demande également beaucoup plus de maintenance informatique. L'association va voir comment gérer cela mais l'espace sera accessible à toutes les personnes qui avaient l'habitude de venir dans l'EPN.

**Laurence HUGUES** félicite Gauthier CARON-THIBAUT et Sophie SABOS du retour de ce service important. Dans le cadre de sa délégation à l'emploi, elle constate que beaucoup de jeunes ont de vrais soucis. La Mission locale travaille pas mal sur ce problème car étonnamment, certains jeunes semblent savoir très bien se servir d'un téléphone portable mais ne savent pas envoyer un CV par mail. Elle se dit rassurée de savoir qu'ils pourront, sous certaines conditions, accéder à des services et des formations dont ils ont bien besoin.

**Sophie SABOS** précise qu'en parallèle, Emmaüs Connect travaille avec la CNAV pour les seniors et avec les missions locales pour les jeunes. L'équipe d'Emmaüs Connect est en train de faire une convention entre les deux entités et de travailler sur les besoins. Emmaüs Connect a développé une plateforme appelée CLICNJOB, pour le retour à l'emploi des jeunes. Toute une pédagogie est mise en place autour des CV, de la e-réputation, des job-boards – sites internet sur lesquels il est possible de poster son CV pour avoir des réponses –, de l'utilisation d'une boîte mail pour faire la part des choses entre un usage professionnel de l'informatique et un usage plus récréatif, sur smartphone. Emmaüs Connect y travaille, a déjà pas mal de bases. L'association est en train de signer une convention sur comment travailler, comment les missions locales orientent des gens vers l'association pour un accompagnement plus poussé. Concernant l'accès, les jeunes sont très équipés en smartphone, mais gèrent très mal leur consommation. Leurs factures téléphoniques sont vraiment importantes. Parler des jeunes constitue une généralisation, mais **Sophie SABOS** veut parler de certaines personnes, parmi les jeunes.

**Gauthier CARON-THIBAUT** voudrait remercier Emmaüs Connect et Sophie SABOS du partenariat qui commence à se nouer entre Emmaüs Connect et la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Il espère, à terme, que le partenariat s'étendra à Paris-centre. Il souhaitait dire que la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement était très attachée à l'Espace public numérique Helen Keller, qui était géré par l'association AVANTIC et qui rendait énormément de services aux habitants



du 3<sup>e</sup> arrondissement. La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement a dû faire face à la réorientation ou à la baisse de la subvention pour les espaces publics numériques, uniquement réservée aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville, ce qui n'est pas le cas du 3<sup>e</sup> arrondissement. Le 3<sup>e</sup> arrondissement a également subi de plein fouet la fin des contrats Emplois tremplins de la Région Ile-de-France, la fin des emplois aidés qui constituaient le modèle économique sur lequel s'appuyait l'Espace public numérique. La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement est donc très contente de voir arriver Emmaüs Connect et de voir arriver cette association avec un nouveau modèle pour cet espace public. Quand l'espace public numérique Helen Keller s'est ouvert, la volonté était qu'il soit ouvert à tout vent parce que c'était le début des espaces publics : il fallait accueillir tout le monde, populariser le numérique, faciliter l'accès à tous. Peu à peu, l'espace public a commencé à affiner ses spécificités sur les publics âgés, les publics handicapés – d'où le nom d'Helen Keller – sur les publics en insertion sociale. Un grand nombre de partenariats, notamment avec les structures sociales d'hébergement de l'arrondissement, ont été tissés à cette occasion. Peu à peu, le public s'est donc affiné. Les pratiques de lutte contre la fracture numérique se sont également peu à peu affirmées et la lutte pour l'inclusion numérique est devenue un vrai métier avec à la fois des cours privés et des cours dispensés par des associations, soutenues par le service public pour mener cette bataille contre la fracture numérique en direction de publics particuliers. **Gauthier CARON-THIBAUT** pense que c'est tout le sens de ce qu'ils ont voulu faire, avec Monsieur le Maire, avec le partenariat qu'ils sont en train de tisser. Ils souhaitent mettre ne place une offre moderne, renouvelée, de lutte contre la fracture numérique, d'accès à l'inclusion numérique. Il est très satisfait et a hâte de pouvoir communiquer sur la date d'inauguration officielle de ce local.

Il souhaite une nouvelle fois à Sophie SABOS et Emmaüs Connect la bienvenue dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, à Paris-Centre.

**Sophie SABOS** remercie la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement pour l'opportunité qu'elle offre à Emmaüs Connect.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Sophie SABOS. Il estime que l'arrivée d'Emmaüs Connect est une bonne nouvelle. Gauthier CARON-THIBAUT a travaillé sur ce dossier. Plusieurs contacts n'ont pas abouti. Celui-ci a abouti et il en est ravi. L'EPN, dans son ancienne formule, fonctionnait très bien. L'inauguration du nouvel EPN, à laquelle tous les élus seront conviés, est provisoirement fixée au 21 février. La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement fera savoir si cette date est conservée et informera également le Conseil de l'heure de l'inauguration de ce nouvel EPN.

**Pierre AIDENBAUM** propose de passer à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, à proprement parler.

#### **4. 2019 DDCT 23 Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris**

#### **5. 2019 DDCT 1 Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la Mairie du 1<sup>er</sup> secteur de la Ville de Paris**

**Pierre AIDENBAUM** indique qu'il sera lui-même rapporteur pour les deux premières délibérations : le rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris et la fixation du nom d'usage et du bâtiment de la Mairie du 1<sup>er</sup> secteur de la Ville de Paris. Il fera une présentation rapide car les membres du Conseil d'arrondissement en ont déjà beaucoup parlé et en reparleront encore souvent dans les

semaines et les mois à venir. Il s'agit d'un point d'étape. **Pierre AIDENBAUM** présentera les deux délibérations en même temps. Il indique que sur le rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris, il n'y aura pas de vote. En revanche, il y aura un vote sur la fixation du nom d'usage et du bâtiment de la Mairie du 1<sup>er</sup> secteur de la Ville de Paris.

Tous ces problèmes ont été souvent évoqués. Les études continuent. Ce long processus sur le regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris est arrivé à une étape importante. Pierre AIDENBAUM rappelle que ce regroupement sera véritablement effectif au lendemain des prochaines élections municipales. Il rappelle – parce que beaucoup l'ont oublié ou font semblant de l'avoir oublié – que ce processus avait été prévu dans la loi. Ce regroupement fait suite à une loi votée le 28 février 2017 relative au statut de Paris. Le constat avait été dressé que l'écart entre les arrondissements parisiens était extrêmement important. Le 1<sup>er</sup> arrondissement (le moins peuplé de Paris) compte 17 000 habitants quand le 15<sup>e</sup> arrondissement (le plus peuplé), en compte 240 000, soit un rapport de 1 à 14. Le regroupement des arrondissements du centre de Paris permettra de ramener ce rapport à 6,1, entre le 8<sup>e</sup> arrondissement (39 400 habitants) et le 15<sup>e</sup> arrondissement. Les travaux préparatoires à la constitution du futur secteur ont associé, au-delà des obligations légales, les élus, les habitants, les Conseils de quartier, les services et les agents de la Ville. Une conférence d'arrondissement a d'ailleurs eu lieu, réunissant les 48 conseillers des 4 premiers arrondissements de Paris. Un bureau de la conférence d'arrondissement, composé des quatre maires d'arrondissements et du 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Paris, a été mis en place depuis maintenant plus d'un an. Cette conférence d'arrondissement a rendu un rapport le 19 février 2018 à la Maire de Paris, contenant l'avis des Conseils de quartier et des Conseils d'arrondissement, réunis à trois reprises en 2018 sur le sujet. Ce rapport sera présenté au prochain Conseil de Paris, le 2 février. Mais la Maire de Paris a souhaité aller au-delà des obligations légales de concertation. C'est ainsi qu'une concertation a été lancée sur le site « Idee.paris » pour recueillir les propositions des Parisiennes et des Parisiens. 53 contributions ont ainsi été recueillies. Une deuxième consultation numérique portant sur la dénomination de la nouvelle entité a recueilli plus de 900 contributions. Une votation a suivi pour départager les 4 dénominations qui avaient été sélectionnées. La dénomination « Paris-Centre » a finalement été retenue. Les trois consultations numériques lancées en octobre 2018, qui restent ouvertes jusqu'au 31 janvier portent sur la définition des usages des bâtiments des trois autres mairies, qui ne serviront plus de mairies d'arrondissement. En février 2018, un panel d'une vingtaine de personnes reflétant la diversité des quatre arrondissements (usagers, habitants, commerçants, personnes travaillant dans l'arrondissement) a été réuni sous une forme de conférence citoyenne qui s'est rassemblée à deux reprises, deux week-ends, et a rendu un avis citoyen, qui a été présenté à la conférence des arrondissements et est annexé aux rapports qui se trouvent dans les dossiers des conseillers d'arrondissement. L'organisation politique du nouveau secteur garantit une meilleure équité sur le plan démocratique et un plus grand pluralisme sur le plan politique.

Concernant la meilleure équité sur le plan démocratique, la loi du 28 février, qui entrera en vigueur à partir d'avril 2020, à la suite des élections municipales qui devraient avoir lieu au mois de mars 2020, fixe le nombre de conseillères et conseillers de Paris à huit pour le secteur Paris-centre, c'est-à-dire le même nombre de conseillers de Paris qu'il y a actuellement si l'on additionne les conseillers des quatre arrondissements, pour une population de 99 536 habitants au dernier recensement de 2015 ou 2016. Ainsi – et c'est ce qui est important dans la réforme – , chaque conseiller/conseillère de Paris de ce secteur représentera 12 442 habitants, se

rapprochant ainsi de la moyenne parisienne, qui est de 13 536 habitants. Le regroupement des quatre premiers arrondissements aura pour effet de faire passer le nombre de conseillers et de conseillères d'arrondissement de 48 à 24. Il y aura 8 conseillers de Paris sur les 24. C'est par exemple le même chiffre que pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, qui compte 100 000 habitants.

Le plus grand pluralisme sur le plan politique constituait l'un des points centraux de la réflexion sur cette réforme. **Pierre AIDENBAUM** rappelle que dans la configuration actuelle, il n'y a pas d'élus de l'opposition conseillers de Paris dans le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> arrondissements. Le 3<sup>e</sup> arrondissement compte trois conseillers de Paris. La majorité municipale est représentée au Conseil de Paris par Laurence GOLDGRAB et par lui-même. L'opposition est représentée par Marie-Laure HAREL. Le 1<sup>er</sup> arrondissement ne compte actuellement qu'un élu, Jean-François LEGARET, maire de l'arrondissement. Il n'y a pas d'élus de l'opposition conseiller de Paris, pas plus que dans le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> arrondissements. Il s'agit de l'un des points importants de cette réforme. La réforme s'est accompagnée du fait qu'un élu d'arrondissement, qu'il soit conseiller de Paris ou conseiller d'arrondissement, pouvait devenir maire d'arrondissement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela a par exemple permis à Ariel WEIL, qui n'est pas Conseiller de Paris, d'être maire d'arrondissement. Un autre problème avait été évoqué : si le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui ne compte qu'un seul élu, devenait Maire de Paris, il n'y avait plus d'élus représentant le 1<sup>er</sup> arrondissement au Conseil de Paris. Ces deux points ont été mis en réflexion pour les modifications qui ont été votées et seront mises en application lors de la prochaine mandature.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que l'actuelle Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement sera le siège de la Mairie de secteur et accueillera la Maire ou le Maire du futur secteur ainsi que le Conseil d'arrondissement, c'est-à-dire les élus du Conseil d'arrondissement. Comme toutes les mairies, la mairie centrale de secteur hébergera les principaux services à la population, tels que le service d'Etat civil, certificats divers ou attestations, les élections, les inscriptions dans les établissements d'accueil de la petite enfance et dans les écoles primaires. Des propositions d'accueil d'autres services ont été faites. Certaines sont d'ores et déjà retenues. **Pierre AIDENBAUM** a souhaité que puisse revenir dans la Mairie centrale le service des papiers d'identité, ce qui avait été supprimé sous la présidence de Nicolas SARKOZY. Les mairies avaient été dépourvues de l'antenne de police qui permettait de faire des papiers d'identité (carte d'identité, permis de conduire). La possibilité de faire des cartes grises a même été ajoutée. **Pierre AIDENBAUM** a souhaité que ce service puisse revenir à la mairie centrale. Il espère qu'il pourra être mis en place le plus rapidement possible.

La faisabilité de l'ensemble de ces propositions devra être vérifiée afin de déterminer si elles sont compatibles avec la capacité du bâtiment de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Une réflexion est menée en ce moment et le sera encore plusieurs mois, à la fois avec les élus, les conseillers d'arrondissement, les conseils de quartier mais également l'administration parisienne en ce qui concerne l'organisation des services qui seront décentralisés dans les autres mairies, du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Les bâtiments de ces actuelles mairies d'arrondissement resteront des bâtiments municipaux. Chacun de ces bâtiments aura vocation à accueillir un certain nombre de services. Les Conseils de quartier ont déjà fait et continueront de faire beaucoup de propositions.

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que sur le rapport relatif au regroupement des 4 arrondissements, il n'y a pas de vote. En revanche, le vote du Conseil est sollicité pour accepter le nom d'usage du bâtiment et le nom du futur secteur, Paris-Centre.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Madame HAREL.

**Marie-Laure HAREL** voudrait faire une rapide remarque. Elle note que le rapport soumis aux Conseils de quartier est assez complexe. Les informations qui y figurent ne sont pas forcément très facilement accessibles. Elle relève qu'un certain nombre de points ne sont pas encore réglés, comme vient de le dire **Pierre AIDENBAUM** : Quels services seront situés dans les autres locaux ? Quels relais administratifs locaux seront mis en place pour les habitants des arrondissements, les personnels ? Comme pour les Voies sur berges, il n'y a plus de débat, tout le monde est satisfait, a été rassuré. Mais elle regrette que le rapport ne soit pas suffisamment simple et pas complètement abouti sur tous les points.

**Pierre AIDENBAUM** précise que le rapport n'est pas définitif. Le travail continue. Seuls le choix de la Mairie centrale et le nom du secteur sont définitifs. La conférence d'arrondissement a désigné, parmi les quatre maires d'arrondissement, deux co-rapporteurs : Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, et lui-même, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement. Ce rapport devra être présenté au prochain Conseil de Paris. Jean-François LEGARET, qui avait participé à toutes les réunions d'organisation, pour des raisons qui lui sont propres – que je ne partage pas mais que je peux comprendre – n'a pas souhaité continuer à être co-rapporteur. **Pierre AIDENBAUM** suppose qu'il interviendra dans les débats au Conseil de Paris du mois de février. De ce fait, **Pierre AIDENBAUM** devient seul rapporteur. Il indique que le processus va durer encore quasiment jusqu'au mois de septembre concernant l'organisation des autres mairies. Rien n'est figé à ce jour. De nombreuses propositions sont effectuées. Le maire du 2<sup>e</sup> arrondissement a souhaité que sa Mairie accueille certains services. Jean-François LEGARET a fait des propositions pour la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. La Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement a également fait des propositions. Un certain nombre de choses qui existent dans ces mairies vont rester : le maire du 4<sup>e</sup> arrondissement a souhaité que sa bibliothèque municipale, située dans la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, y reste et soit améliorée, ainsi qu'une salle de sport. Il faut se demander ce qui est souhaitable pour une bonne organisation du quartier, ce qu'il est possible d'installer dans chaque mairie compte tenu de leurs superficies respectives. Une réflexion importante concerne la localisation de ces différentes mairies. Il ressort des premiers rapports des Conseils de quartier qu'il est préférable de localiser tel ou tel service dans telle mairie d'arrondissement ou telle autre.

**Pierre AIDENBAUM** reconnaît ne pas avoir abordé le problème du personnel des quatre mairies d'arrondissement. Un processus a été engagé il y a déjà plusieurs mois avec François GUICHARD, directeur de la DDCT ainsi qu'avec les directeurs généraux des services du 3<sup>e</sup> arrondissement – Monsieur HARSTRICH auparavant, Madame MARGUERON aujourd'hui – et des autres arrondissements. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ensemble des personnels pour leur expliquer le processus, recueillir leurs avis, leurs sentiments, leurs idées et surtout leur dire que des fiches de poste seront proposées à chacune des personnes qui travaillent dans les mairies et qu'il y aura des entretiens personnalisés préalables avec l'ensemble du personnel. Lors des premiers entretiens ou en croisant chaque jour les personnels dans les mairies, **Pierre AIDENBAUM** s'est rendu compte qu'il existait des attentes, des inquiétudes. Les personnels se demandent ce qu'ils vont devenir, où ils vont aller, etc., ce qui est normal. Le processus mis en place fonctionne très bien et permettra de réorganiser les choses en tenant compte au maximum des demandes émanant du personnel. En mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, **Pierre AIDENBAUM** relate que des personnes lui ont déjà fait part du fait qu'elles travaillaient dans tel service depuis 10 ans et souhaitaient changer de métier, tout en continuant de travailler en Mairie. Il affirme que ces demandes seront prises en compte. D'autres demandes concernent la localisation géographique. Certaines personnes souhaiteraient travailler dans telle ou telle mairie, plus proche de son domicile. Tout cela sera

pris en considération. Les services de la Ville accomplissent un gros travail, des réunions se tiennent très régulièrement. **Pierre AIDENBAUM** rappelle une nouvelle fois que des fiches de poste paraîtront prochainement et que suite à cela, des entretiens auront lieu avec toute personne travaillant dans un des quatre arrondissements et qui souhaiterait faire part de sa situation personnelle. Le processus est bien engagé. Il est conduit pour rassurer les gens mais également parce que, dans le cadre de cette réforme, **Pierre AIDENBAUM** estime qu'il est du devoir des élus de penser à toutes les personnes qui travaillent dans les quatre arrondissements concernés. Il répète que le processus est bien engagé et pense qu'il donne toute satisfaction. Ils essaieront de résoudre tous les problèmes qui, naturellement, se feront jour, au mieux des intérêts de chacune et de chacun.

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à Monsieur SOLES.

**Benoît SOLES** *propos inaudibles, hors micro*

**Pierre AIDENBAUM** rappelle qu'il s'agissait d'une demande expresse du Conseil constitutionnel.

**Benoît SOLES** *propos inaudibles, hors micro* 1'18

**Pierre AIDENBAUM** remercie Benoît SOLES. Il explique que la Maire de Paris, lui-même et les trois autres maires d'arrondissement ont été auditionnés à l'Assemblée nationale, à la fois par la Commission des lois et par les groupes politiques, ainsi qu'au Sénat. Cette audition avait pour but de savoir ce qu'ils pensaient de cette réforme. Les discussions ont été assez longues et assez intéressantes. **Pierre AIDENBAUM** rappelait en préalable qu'en parallèle de la première décision de diminuer le nombre de Conseillers de Paris dans le centre, il y a eu une décision d'augmenter le nombre de Conseillers de Paris dans d'autres arrondissements. Il y a des Conseillers de Paris supplémentaires dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, le 19<sup>e</sup> arrondissement et le 20<sup>e</sup> arrondissement par exemple. Le nombre de Conseillers de Paris est resté de 163 mais a été pondéré de manière à retrouver un véritable équilibre politique. Par exemple, un Conseiller de Paris du 1<sup>er</sup> arrondissement était élu avec 7 000 ou 8 000 voix alors qu'un Conseiller de Paris du 15<sup>e</sup> arrondissement était élu avec 17 000 ou 18 000 voix. La loi impose un maximum de 20% d'écart de voix entre une circonscription et une autre. Cette première réforme n'a pas modifié le nombre de Conseillers de Paris mais rééquilibré la répartition entre les arrondissements. **Pierre AIDENBAUM** explique avoir lui-même été reçu à l'époque au Ministère de l'Intérieur quand il a dû faire appliquer la décision du Conseil d'Etat. Celui-ci revenait sur quelque chose qui avait été proposé par Gaston DEFFERRE en 1982. Dans la réforme du statut de Paris et de la loi PML (Paris-Marseille-Lyon), Gaston DEFFERRE proposait 17 arrondissements à Paris. Il regroupait déjà les quatre premiers arrondissements. Cela n'a pas eu lieu à l'époque parce que Jacques CHIRAC s'y opposait. Un consensus a été fait. Concernant la position adoptée au Sénat, il y avait un point d'achoppement sur la possibilité d'aller plus loin. La possibilité de regrouper les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements ainsi que les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements a été évoquée. Un certain nombre d'élus parisiens de droite – puisqu'il s'agit d'arrondissements de droite – sont montés au créneau : ils acceptaient un regroupement des arrondissements du centre de Paris mais ne voulaient pas que leurs arrondissements soient regroupés. **Pierre AIDENBAUM** se souvient notamment d'une réunion au Sénat lors de laquelle ces élus acceptaient le regroupement des arrondissements 1, 2, 3 et 4 si, en contrepartie, les leurs n'étaient pas regroupés. Il pense toutefois que ces autres regroupements se feront dans quelques années, le 8<sup>e</sup> arrondissement ne comptant que 48 000 habitants et les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements perdant énormément d'habitants. En revanche, les arrondissements du nord-est parisien voient augmenter leur nombre d'habitants.

Enfin, **Pierre AIDENBAUM** estime qu'il ne faut pas employer le mot « fusionner ». Il s'agit d'un regroupement des arrondissements, non d'une fusion. Il pense que c'est important. Gaston DEFFERRE proposait que les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements deviennent le 21<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Dans le cadre de cette réforme, les Parisiens habiteront toujours dans le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il ne s'agit pas d'une fusion, mais bien d'un regroupement. Il est possible toutefois de se positionner pour ou contre ce regroupement. Il reprend les propos de Madame HAREL, en disant qu'au départ, on avait tendance à se positionner contre les changements – surtout, d'après **Pierre AIDENBAUM**, dans la droite parisienne – et peu à peu, on se rallie. Il se souvient des premières discussions au Conseil de Paris à propos des voies sur berges et du tollé général qu'elles avaient soulevé chez les Républicains, comme ce fut également le cas du tramway. Les Républicains avaient voté contre le tramway et s'en réjouissent à présent. Les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement, qui avaient voté contre le tramway, se demandent aujourd'hui pourquoi les travaux ne vont pas plus vite pour que le tramway arrive jusqu'à la porte d'Auteuil ou de Saint-Cloud. Il remarque que le même phénomène s'est reproduit pour les voies sur berges, contre lesquelles des recours avaient été faits. Aujourd'hui, tous les Républicains sont pour et revendiquent avoir été pour alors qu'ils étaient absolument contre, avaient mené des batailles, y compris des batailles juridiques, pour que les berges soient redonnées à l'automobile. Aujourd'hui, ils sont satisfaits, elles apparaissent dans leurs programmes politiques. **Pierre AIDENBAUM** devine qu'aux prochaines élections de 2020, les Républicains revendiqueront y avoir participé. Il estime toutefois que c'est très bien et que chacun est libre de changer d'avis.

En l'absence de nouvelles questions, **Pierre AIDENBAUM** propose de passer au vote sur la fixation du nom d'usage et du bâtiment.

2 abstentions : Benoît SOLÈS – Sylviane TROPPER.

#### **6. 2019 DU 65 Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018**

**Pierre AIDENBAUM** indique que cette délibération est présentée dans un certain nombre d'arrondissements de Paris : Le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup>. Ce sont des arrondissements où, suite aux manifestations depuis le mois de novembre, énormément de commerces ont fait l'objet de dommages matériels, de dégradations, de pillages, très importants dans certains quartiers. Un certain nombre de commerces ont dû fermer tous les samedis du mois de décembre et même les premiers samedis du mois de janvier. 17 arrondissements de Paris et 3 000 commerces ont été concernés, pour un montant global estimé à 1,1 M€ à ce jour. Cette délibération propose une mesure d'exonération des droits de voirie pour une durée d'un mois pour l'ensemble de ces commerces. Cela concerne les terrasses ouvertes ou fermées, les contre-terrasses, les divers suppléments liés soit à la présence de commerce accessoire soit à l'installation d'équipements concourant à l'amélioration du confort de la clientèle ou à l'exploitation de la surface occupée, des prolongements intermittents de terrasse, les étalages, les contre-étalages. Il s'agit d'une mesure que la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement a souhaité prendre, accompagnant ainsi l'Etat, qui prend un certain nombre de mesures pour indemniser les différents commerces qui ont été victimes de ces manifestations depuis le 17 novembre, au cours du mois de décembre et début janvier – la délibération toutefois ne concerne les troubles à l'ordre public que jusqu'à fin décembre –. Il y aura peut-être d'autres délibérations à venir, même si les Parisiens ont pu

constater, lors des deux dernières manifestations, il y avait eu beaucoup moins de dégradations du mobilier urbain et de casse ou pillages des différents commerces.

**Pierre AIDENBAUM** cède la parole à Madame HAREL.

**Marie-Laure HAREL** se réjouit de cette délibération. C'est son groupe au Conseil de Paris qui a demandé à la Maire de Paris de renoncer à une partie des droits de voirie perçus par la Ville, suite aux dégradations d'un certain nombre de commerces. C'était tout le sens du premier communiqué de presse que son groupe avait fait suite aux premières violences survenues à Paris. Elle se réjouit donc.

Elle se pose toutefois une question. En effet, elle note que la délibération cible de manière assez précise les rues dans lesquelles les commerçants sont susceptibles d'exercer cette demande. Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit des commerces situés Place de la République, rue de Bretagne, rue du Temple, Boulevard des Filles du Calvaire, Boulevard Saint-Denis, Boulevard Saint-Martin, Boulevard Beaumarchais, Boulevard du Temple. Elle se demande quelle est la souplesse avec laquelle cette règle sera appliquée et si seuls les commerçants situés sur ces axes pourront bénéficier des exonérations ou si les commerçants qui ne se situent pas dans les rues énumérées pourront faire une demande. Pour elle, tout n'est pas aussi bien cadré. Des boutiques qui n'étaient pas sur les axes les plus exposés ont été victimes de dégradations.

**Pierre AIDENBAUM** n'a pas de réponse précise à apporter mais pense que si des voies n'ont pas été indiquées alors que des commerces qui y sont situés ont été victimes de dégradations, il sera possible de demander une extension de cette délibération, soit par un amendement au Conseil de Paris, soit par une autre délibération. Il ne voit pas de problèmes. Les axes figurant dans la liste présente dans la délibération sont les axes qui ont été les plus touchés. Il note toutefois que les principales dégradations Place de la République se sont situées du côté du 11<sup>e</sup> arrondissement. Il y en a eu du côté du 3<sup>e</sup> arrondissement également, notamment des banques. Il se dit prêt à soutenir toutes les demandes qui seront faites, s'il y a des oublis concernant la localisation.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Monsieur SOLES.

**Benoît SOLES** pense que si Madame HAREL posait une question d'extension géographique, il est également possible de se poser la question d'une extension temporelle. Si le 8 décembre a été le pic des dégâts, d'autres commerces ont pu également en subir d'autres samedis. Il demande s'il est prévu, s'il sera possible, si Monsieur AIDENBAUM sera favorable à une extension de cette exonération pour des commerçants ayant subi des dommages d'autres samedis. Il indique que son groupe donnera un avis favorable pour cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** explique qu'au moment où cette délibération a été rédigée, ils n'avaient pu travailler que sur les dégradations survenues fin novembre et début décembre. Si demain, le constat est fait d'autres dégradations, une autre délibération sera faite pour indemniser de la même manière les commerces touchés sur cette nouvelle période. La présente délibération ne tient compte que des dégradations survenues avant fin décembre. Il sera possible de refaire une délibération ultérieurement si d'autres commerces sont touchés. Les mesures prises aujourd'hui pour le mois de décembre seront prises pour le mois de janvier si le besoin s'en faisait sentir. Il ne voit pas de problème de ce point-de-vue-là. La Maire de Paris donnera les chiffres au prochain Conseil de Paris concernant la dégradation du mobilier urbain à Paris, qui a été considérable. **Pierre AIDENBAUM** pense que la somme s'élève environ à 2 M€ pour le mobilier urbain parisien (abris bus, feux tricolores etc.). Ces

dégradations répétées ont été d'une ampleur inédite. Ce sont malheureusement les Parisiens qui payeront pour cela : en effet, quand la Ville paie, ce sont les Parisiens qui paient.

**Pierre AIDENBAUM** met cette délibération aux voix.

*Avis favorable à l'unanimité.*

**Pierre AIDENBAUM** remercie le conseil d'arrondissement et donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT pour la délibération suivante.

#### **7. 2019 DEVE 31 Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Place Grand Public et Monsieur Gad WEIL**

**Gauthier CARON-THIBAUT** remercie Monsieur le Maire et ses collègues. Il indique qu'à la suite des succès des deux premières éditions de BiodiversiTerre auprès du grand public en 2017 et en 2018, cette manifestation, organisée par l'artiste Gad WEIL et le producteur Place Grand Public sera renouvelée en 2019, si le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable, comme l'a fait le Conseil de Paris. Elle aurait alors lieu Place de la République du 21 au 24 juin 2019. La concomitance avec la fête de la musique permettra d'ajouter cette année une dimension musicale à l'événement. Comme les années précédentes, l'artiste et le producteur ont proposé cette année à la Ville de Paris d'être partenaire de cet événement festif et gratuit. L'année 2019 est une année-clef pour la biodiversité. Elle posera donc les jalons de la prochaine COP pour la diversité biologique, qui aura lieu en 2020. De nombreux événements internationaux en faveur de la biodiversité sont annoncés à Paris, qui permettront de témoigner de l'engagement de la Ville et des Parisiennes et Parisiens pour la nature. BiodiversiTerre s'inscrit donc dans cette programmation. Cette manifestation en sera un des temps forts, ouvert au grand public. Cet événement éphémère sera ainsi axé autour de trois thèmes : la préservation de la biodiversité, l'agriculture urbaine et la gestion des déchets. Un accent sera en particulier mis sur l'accueil des scolaires. L'organisateur a pris l'engagement auprès de la Ville de souscrire pleinement aux engagements de la Ville en matière d'écoresponsabilité – comme la Mairie du 3<sup>e</sup> – et notamment de respecter la charte des événements parisiens écoresponsables – tout comme la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement également –. Le producteur procède actuellement à la recherche de financements pour les 9 tableaux végétaux de l'événement, qui seront conçus et animés par les partenaires. La liste des partenaires sera donc communiquée en amont de l'événement, après avoir préalablement été validée par la Ville de Paris, conformément à la convention de partenariat qui fait l'objet de la présente délibération, inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris de février. De plus, l'un des tableaux sera conçu et animé par les services de la Ville de Paris, dont les contributions figurent précisément en annexe de la convention de partenariat présentée. Les plantes annuelles seront distribuées au public à l'issue de l'événement. Les autres végétaux non réutilisables seront transformés en compost. Les arbres et arbustes nécessaires, mis à disposition par le centre de production horticole de la Ville de Paris lui seront restitués à la fin de l'événement et seront réutilisés dans les espaces verts municipaux. **Gauthier CARON-THIBAUT** termine en précisant que l'ensemble des outils de communication sera également validé préalablement par la Ville de Paris.

**Gauthier CARON-THIBAUT** remercie le Conseil et lui demande de donner un avis favorable à cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Gauthier CARON-THIBAUT et donne la parole à Laurence HUGUES.



**Laurence HUGUES** remercie Monsieur le Maire et remercie Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir présenté cette délibération, qu'elle aurait pu présenter puisqu'elle relève du cadre de sa délégation. Elle explique qu'elle n'a pas souhaité le faire car son groupe votera contre cette délibération. L'année dernière, pour la première édition sur la Place de la République, son groupe s'était abstenu. Il avait demandé un certain nombre de choses, notamment un bilan carbone précis, la liste des sponsors. La reconduction ne comporte a priori pas d'améliorations. Gauthier CARON-THIBAUT, dans son rapport, a apporté quelques éléments complémentaires à la délibération. BiodiversiTerre se veut un grand geste pédagogique destiné aux familles dans le contexte du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Or, le Conseil n'a eu aucune évaluation de l'impact réel sur la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens, aucun bilan carbone non plus après cette opération. En revanche, son groupe a constaté ce qu'il craignait fortement : la présence de sponsors qui, pour leur part, ont certainement bien profité de cette vitrine publicitaire sans pour autant, dans leurs actions au quotidien, montrer les mêmes efforts que ce qu'ils proposaient lors de cet événement. Son groupe s'oppose à l'excès de publicité dans l'espace public. Il est opposé à l'excès de sponsoring, surtout lorsqu'il s'apparente à du greenwashing (ou écoblanchiment, en hommage à son collègue Yves PESCHET). En l'occurrence Véolia, « Laviande », ou encore « Happy Valley » – la société qui conduit les opérations Europa City – ne semblaient pas à son groupe, lors de l'édition précédente, être les acteurs économiques qui soient les meilleurs garants de la préservation de la biodiversité et des efforts pour le changement climatique. Par ailleurs, la Ville a pris de forts engagements en la matière. En l'occurrence, il ne semble pas à son groupe que cet événement s'inscrive pleinement dans ces efforts. Par ailleurs, **Laurence HUGUES** indique que son groupe a reçu de nombreux retours négatifs d'habitants, choqués par le gâchis qui a résulté de l'opération. Certes, un certain nombre de plantes ont été données, certes, elle entend que la Ville a pris de nouveaux engagements sur la récupération, mais elle relate que l'année précédente, beaucoup de plantes ont été jetées. Cela représente beaucoup d'énergie de production. Composter des plantes en plein épanouissement, c'est mieux que de les jeter à la poubelle, mais cela reste malgré tout une conception de la nature en conserve et sous forme jetable qui ne correspond pas du tout à la conception de son groupe. Son propos n'enlève rien à l'intérêt éventuel de l'événement du point de vue du spectacle. Elle pense toutefois qu'aujourd'hui, l'urgence de la nature est d'aller au-delà du spectacle et d'être le plus sincère et le plus exigeant possible quand on fait ce type de démonstrations. Cet événement s'inscrit dans le cadre de « Faites le Paris de la biodiversité », nouvelle période de la Ville pour des événements liés à la protection de la nature. Son groupe est très favorable à cette série d'événements. Elle en profite pour parler de « République verte ! », pour laquelle son groupe a été pionnier, événement également ouvert au très grand public, qui se tiendra le 25 mai, avec une dimension citoyenne et la participation des jardins partagés, et pour lequel il n'y a pas de sponsors privés. Le budget pour cet événement est beaucoup plus modeste. **Laurence HUGUES** remercie le Conseil d'arrondissement.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Laurence HUGUES et donne la parole à Monsieur SOLES.

**Benoît SOLES** remercie Monsieur le Maire. Il explique que son groupe avait prévu de voter pour cette délibération. En toute honnêteté, il doit avouer ne pas avoir eu le temps et l'occasion de s'y rendre. Pour autant, il se dit interpellé par la prise de parole de Laurence HUGUES, qui emploie le mot de « spectacle ». Comme on peut être plus royaliste que le roi, il se demande si elle ne serait pas plus écologiste que l'écologie. Il est conscient de caricaturer son propos. Sachant que celui-ci est sincère, cela l'amène à se demander si une manifestation

qui a pour but de promouvoir l'écologie n'a pas des travers (barnum, déchets). Le fait que le groupe écologiste vote contre une manifestation en faveur de l'écologie pourrait paraître amusant à un membre de l'opposition, mais cela fait réfléchir. Il ne connaît pas cette manifestation de Monsieur Weil. Son groupe avait prévu de voter pour et maintiendra donc son vote pour. Si elle ne changera pas l'issue de cette reconduction, la prise de position de Laurence HUGUES interpelle et l'inquiète un peu par rapport à ces événements qu'elle a qualifiés de « spectacle ».

**Pierre AIDENBAUM** ajoute un commentaire personnel. Il estime que chacun est libre de penser ce qu'il veut de cette manifestation. Il indique y être allé à plusieurs reprises, constatant l'immense succès populaire : des dizaines de milliers de personnes s'y sont rendues, l'événement était très bien organisé. Laurence HUGUES a parlé de retours négatifs d'habitants. Lui a plutôt reçu des retours positifs d'habitants sur cette opération. Concernant le gâchis, de la même manière que sur les berges il y a quelques temps, il y a eu un appel à la population parisienne : tous les habitants parisiens pouvaient venir le dimanche soir prendre les plantes qui avaient servi lors de la manifestation. Les dizaines de milliers de plantes qui avaient été disposées sur la Place étaient offertes gratuitement à toutes les personnes qui le souhaitaient. Il était sympathique de voir déambuler dans le 3<sup>e</sup> arrondissement des gens avec des cageots chargés de plantes prises sur la Place de la République. Chacun peut avoir son point-de-vue sur le bien-fondé de ce genre d'opérations, sur le fait que l'événement soit sponsorisé. **Pierre AIDENBAUM** annonce que ce débat aura à nouveau lieu pour une délibération ultérieure. De manière plus générale, on peut se demander si tous les frais de ce qui est organisé par la municipalité parisienne doivent être pris en charge par elle ou si, sur un certain nombre d'opérations, elle peut se faire accompagner par des sponsors. Il comprend que le problème se pose. Cela mérite une véritable réflexion. Les positions sont souvent très tranchées. Pour lui, si Paris ne faisait pas appel à des sponsors pour l'organisation d'un certain nombre d'événements, nombre d'entre eux ne pourraient exister parce que la municipalité n'a pas les moyens de tous les organiser seule. Il précise que ce point sera de nouveau abordé dans une autre délibération. Il s'agit d'un problème récurrent, dont il faudra débattre au Conseil de Paris et en Conseil d'arrondissement à chaque fois qu'un événement sponsorisé sera organisé par la Ville. **Pierre AIDENBAUM** donne l'exemple suivant : le samedi 11 février sera inaugurée la fresque de Sempé. C'est un sponsor qui a offert à la Ville le coût de la peinture murale. Il demande si la Ville devait le refuser. Il sait que le problème se posera et que les mêmes interventions auront lieu.

**Pierre AIDENBAUM** demande au Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette délibération.

*2 voix contre : Laurence HUGUES et Quentin PICQUENOT et 1 abstention : Yves PESCHET*

**Pierre AIDENBAUM** remercie le Conseil d'arrondissement et donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT pour la délibération suivante.

#### **8. 2019 DFA 5 Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles**

**Gauthier CARON-THIBAUT** remercie Monsieur le Maire. Il passe des plantes aux colonnes car Paris, c'est sa nature en ville mais également ses colonnes. Il indique que Paris

possède 151 colonnes colle, 235 colonnes fixes, 119 colonnes rotatives, 45 colonnes déroulantes et 700 mâts porte-affiches. Au total, ce sont 1 250 équipements urbains qui concourent directement à la vitalité de la vie culturelle qui ont été confiés à JCDecaux dans le cadre d'une convention d'occupation de l'espace public pour une période de 12 ans prenant fin le 26 avril 2019. Plus de 9 M€ fixes sont versés à la Ville en redevances ainsi qu'un montant variable en fonction du chiffre d'affaires de la société. Entre 2006 et 2017, 115 300 463 € ont été reversés à la Ville, soit une moyenne de 9 608 371 € par an, ce qui n'est pas rien. La fin de cette convention d'occupation de l'espace public arrivant à son terme, une mise en concurrence a été relancée en mai 2018, pour un marché de huit ans, avec un dispositif bien particulier puisque il est question de culture et de paysage urbain. Le dispositif de la mise en concurrence a permis de faire valoir dans le cahier des charges à la fois des prescriptions esthétiques, mais également une grille tarifaire adaptée pour les acteurs économiques fragiles du secteur de la culture, afin de garantir une intégration urbaine harmonieuse et une politique culturelle innovante et dynamique. Le nombre attendu de colonnes dans ce marché lancé est identique. Forts des expériences acquises par la Mairie de Paris, il a été demandé que la dépose et la repose de ce matériel soit à la charge du futur titulaire. La Ville en sera propriétaire au bout des huit ans, ce qui facilitera le prochain renouvellement de la concession. Le mobilier devra s'inspirer du style actuellement en vigueur des colonnes mais devra en être différent, pour pouvoir faire évoluer le paysage urbain. Il est attendu qu'il n'y ait pas qu'un seul design de colonne. Il rappelle qu'il en existe aujourd'hui deux types : les colonnes « Davioud » et les colonnes « Wilmotte ». Ce marché s'inscrit également dans la logique de smart city que la municipalité souhaite impulser dans la capitale. Il a été demandé aux soumissionnaires de prévoir des colonnes qui puissent accueillir des dispositifs de télécommunication. Le cahier des charges a été établi de manière à faire prévaloir trois critères importants :

- Un critère de qualité esthétique et technique,
- Un critère financier,
- Un critère de qualité de gestion.

Tout ce qui est prestations, environnement et modalités d'entretien est important aux yeux de la Ville de Paris.

**Gauthier CARON-THIBAUT** annonce que l'entreprise JCDecaux a été une nouvelle fois retenue pour la gestion de ce matériel urbain. A la lecture des résultats, il a paru important à **Gauthier CARON-THIBAUT** de porter à la connaissance du Conseil d'arrondissement quelques éléments. Il a été retenu dans l'offre de JCDecaux une bonne adéquation de l'offre avec le matériel existant. Le design proposé se situe entre le moderne et l'ancien. Au titre de sa délégation handicap, **Gauthier CARON-THIBAUT** tient particulièrement à signaler qu'il y a une baisse de l'empiètement de ces colonnes sur l'espace public. Des matériaux recyclables sont utilisés pour la conception de ces colonnes. Il note également une baisse de la pollution lumineuse qu'elles peuvent produire. En termes de redevances financières, il y a un engagement d'un fixe à 9,05 M€ et un variable égale à 48,5 % sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Enfin, JCDecaux propose une tarification attractive d'accès à l'affichage sur ces colonnes pour le spectacle vivant, le petit théâtre et le cinéma d'art et d'essai. **Gauthier CARON-THIBAUT** informe le Conseil, pour boucler la boucle avec la précédente délibération, que la société créée par JCDecaux pour être gestionnaire de ces colonnes Morris s'appelle « la société fermière des colonnes Morris ».

**Gauthier CARON-THIBAUT** demande au Conseil d'arrondissement de valider l'attribution de ce marché à JCDecaux.

**Gauthier CARON-THIBAUT** remercie le Conseil.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Gauthier CARON-THIBAUT et donne la parole à Monsieur SOLES.

**Benoît SOLES** remercie Monsieur le Maire. Il souhaite expliquer en trois points pourquoi son groupe s'abstiendra sur cette délibération (deux points positifs et un point un peu plus négatif). Le groupe des Républicains et Indépendants avait demandé à être associé à la réflexion sur le design des nouveaux mobiliers. Cela a été fait, ce dont il se félicite. Il se félicite également des conditions préférentielles allouées au spectacle vivant. Il s'agit d'un point très important et son groupe se réjouit que ces conditions soient reconduites. En revanche, un troisième point, technique, explique l'abstention de son groupe : le marché actuel expire le 26 avril mais le déploiement des nouveaux mobiliers sera achevé en janvier 2020. Le marché aurait dû être déclaré sans suite puis relancé pour garantir sa sécurité juridique. Cela crée une perte de recette que son groupe estime à 3,5 M€. C'est la raison pour laquelle son groupe s'abstiendra sur ce point même s'il se félicite pour les deux premiers aspects évoqués.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Benoît SOLES et donne la parole à Madame HAREL.

**Marie-Laure HAREL** rappelle qu'un arrêt du Conseil d'Etat, au mois de février, a annulé le contrat que la Ville avait passé avec JCDecaux portant sur plus de 1 600 panneaux publicitaires. Ce contrat avait été annulé parce que la Ville n'avait pas respecté la mise en concurrence. Il lui semble que depuis, JCDecaux a eu l'obligation de démonter ces panneaux publicitaires. Elle s'interroge. Une entreprise concurrente est mentionnée dans la délibération. Elle se demande quelle est la distinction entre le contrat précédent, annulé par le Conseil d'Etat et celui-ci. Elle demande dans quelle mesure ces marchés sont distincts et dans quelle mesure celui-ci apporte les garanties que le Conseil d'Etat avait demandées la dernière fois.

**Gauthier CARON-THIBAUT** estime que c'est au Conseil d'Etat de dire si ses prescriptions ont bien été respectées. D'autre part, il s'agit ici d'affichage culturel – ce qui est le propre des colonnes Morris – et non d'affichage commercial. Certains commerçants utilisent peut-être ces colonnes d'affichage culturel à leurs propres fins, mais c'est très surveillé. Les colonnes dont il est question sont vraiment des colonnes à vocation culturelle. Ce sont deux marchés séparés.

**Marie-Laure HAREL** explique que dans les deux cas, ces marchés permettent à JCDecaux de gagner de l'argent, d'où l'intérêt de respecter les règles de concurrence. Puisque cela n'a pas été fait une fois, elle estime que la question est légitime.

**Pierre AIDENBAUM**, puisque l'erreur a déjà été commise une fois et que le Conseil d'Etat a considéré que cela n'avait pas été fait dans les formes, suppose que le service juridique de la Ville de Paris a pris en considération ce qui avait été reproché dans la première délibération. L'annulation de contrat avec la société JCDecaux avait coûté fort cher à l'époque. **Pierre AIDENBAUM** fait confiance au groupe de Marie-Laure HAREL pour trouver les moyens de faire un recours auprès du Conseil d'Etat s'il trouvait quelque chose qui n'allait pas. Le groupe des Républicains, à Paris, fait des recours sur toutes les délibérations. C'est même devenu sa marque de fabrique.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Monsieur PICQUENOT.

**Quentin PICQUENOT** remercie Monsieur le Maire. Sur la question du partenariat, du sponsoring, il indique que l'attitude de son groupe ne sera pas la même que celle adoptée pour l'événement devant avoir lieu Place de la République. Concernant ce dernier événement, il estime que ce n'est pas à un vendeur d'armes que l'on devrait proposer l'organisation d'un événement pour la paix dans le monde. En revanche, la présente délibération concerne simplement un établissement qui pourrait poser du mobilier à destination de l'information culturelle à Paris, ce dont son groupe se réjouit. Pour autant, il indique que Laurence HUGUES et lui-même s'abstiendront pour le groupe des écologistes. Pour eux, il reste deux ou trois petites choses à régler, qui seront peut-être mises en débat au Conseil de Paris, notamment sur l'étanchéité des marchés.

**Quentin PICQUENOT** remercie le Conseil.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Quentin PICQUENOT. Il demande s'il y a d'autres prises de parole. En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Pierre AIDENBAUM met la délibération aux voix.

*6 abstentions : Marie-Laure HAREL, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER, Laurence HUGUES, Quentin PICQUENOT, Yves PESCHET.*

**Pierre AIDENBAUM** remercie le Conseil. Il indique qu'une ville de France a supprimé les publicités dans la rue. Tout le monde a trouvé cela formidable. Mais dans le budget suivant, tous les créneaux des associations dans les gymnases avaient été multipliés par trois de manière à compenser la baisse des recettes provenant de ces publicités. Il souhaitait donner cette information.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Benoîte LARDY pour la délibération suivante.

### **9. 2019 DAC 10 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Maison de la poésie 157, rue Saint-Martin (3<sup>e</sup>).**

**Benoîte LARDY** indique que l'association Maison de la poésie a pour objet la gestion matérielle et financière ainsi que la programmation de la Maison de la poésie et de la littérature située Passage Molière. Au regard de l'intérêt local des activités menées par l'association, la Mairie de Paris subventionne son fonctionnement, lui donnant ainsi les moyens de déployer son projet artistique et culturel de qualité et accessible au plus grand nombre. C'est également un projet qui participe à l'inscription durable, voire à la sauvegarde de la poésie au sein des réseaux de production et de diffusion nationaux, européens et internationaux. La Convention temporaire d'occupation dont bénéficie l'association pour les locaux qu'elle occupe Passage Molière est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. La Ville de Paris et l'association se sont rapprochées afin de maintenir l'activité dans les lieux et de convenir, de gré à gré, des termes de l'occupation, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques. Les parties sont convenues d'une convention d'occupation qui serait consentie pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, moyennant une redevance annuelle de 1 200 €. L'aide en nature de la Ville représente la valeur locative annuelle du lieu, estimée à 410 800 €.

**Benoîte LARDY** demande si ses propos sont clairs.

**Pierre AIDENBAUM** lui répond qu'ils le sont parfaitement.

**Benoîte LARDY** demande au Conseil d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Benoîte LARDY et demande s'il y a des prises de parole. Il cède la parole à Madame HUGUES.

**Laurence HUGUES** voudrait brièvement apporter son soutien à la programmation de la Maison de la poésie, que les habitants du 3<sup>e</sup> ont la chance d'accueillir dans leur arrondissement. Olivier CHAUDENSON a à cœur d'ouvrir la poésie, dans toutes ses dimensions, y compris les plus contemporaines.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Laurence HUGUES et donne la parole à Monsieur SOLES.

**Benoît SOLES** remercie Monsieur le Maire. Il signale que dans les annonces faites par l'adjoint à la culture, Christophe GIRARD, il y a un projet intéressant visant à promouvoir l'écriture manuscrite, « *Paris'écrit* ». Olivier CHAUDENSON a été nommé comme coordinateur de cette nouvelle grande entreprise, ce dont il estime qu'il faut se féliciter. Son groupe votera pour cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM**, comme Benoît SOLES, a appris cette nouvelle par la presse et s'en félicite. Il remercie Benoît SOLES.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, **Pierre AIDENBAUM** met la délibération aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Pierre AIDENBAUM** remercie le Conseil et donne la parole à Benoîte LARDY pour la délibération suivante.

#### **10. 2019 DJS 94 Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.**

**Benoîte LARDY** indique que les règlements des équipements sportifs municipaux qui définissent les règles de vie de ces établissements datent, pour les plus anciens, de 1976, et sont donc obsolètes sur de nombreux points, en particulier du fait des évolutions réglementaires, notamment du Code du Sport, des évolutions d'usage, notamment dans les piscines et les tennis municipaux, et de l'émergence de nouvelles pratiques sportives. Il était indispensable de revoir ce règlement et il est utile de renforcer ce nouveau règlement sur les valeurs citoyennes et de vivre-ensemble telles que la laïcité, la mixité, l'égalité femmes/hommes qui étaient totalement absentes du précédent règlement. La préparation de ce projet a fait l'objet de nombreux échanges avec les mairies, les adjoints en charge du Sport, la DJS (Direction de la Jeunesse et des Sports) et les autres Directions de la Ville concernées. Cela paraît être une bonne convention. **Benoîte LARDY** serait heureuse que le Conseil accepte de voter en faveur de ce nouveau règlement.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Benoîte LARDY et demande s'il y a des prises de parole. Il donne la parole à Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** voudrait savoir ce qui est prévu en termes de laïcité.

**Benoîte LARDY** indique qu'il s'agit de respecter la loi de 1905 puisqu'il s'agit de lieux publics.

**Pierre AIDENBAUM** indique qu'il s'agit de rappeler les règles de la laïcité. A Paris, et surtout dans certaines banlieues, dans les piscines, certaines personnes veulent des créneaux particuliers etc. De la même manière, dans les collèges et lycées, certains problèmes surviennent. Il existait un vide juridique dans ce domaine. Il s'agit de rappeler que la loi de 1905

doit être totalement respectée, dans tous les lieux publics et en particulier dans les établissements sportifs. Certains groupes posent problème dans ces lieux sportifs, gymnases et piscines notamment. Il convient de rappeler qu'il existe une loi républicaine, qui fait partie du socle républicain. **Pierre AIDENBAUM** estime qu'on ne peut pas déroger à cette règle de laïcité pour telle ou telle raison, tel ou tel groupe de personnes.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Madame TROPPER.

**Sylviane TROPPER** indique, concernant la laïcité, que beaucoup de villes n'avaient pas prévu ce point et ont accepté le port de burkinis, même sur les créneaux scolaires. Son groupe avait présenté un vœu au Conseil de Paris en décembre 2017 pour réaffirmer le rôle des maires d'arrondissement dans l'attribution des créneaux-horaires dans les gymnases. Apparemment, cela n'apparaît pas dans le nouveau règlement.

**Pierre AIDENBAUM** croit savoir que la décision définitive est prise par la DJS mais que les maires d'arrondissement ou leurs adjoints participent à l'élaboration des créneaux-horaires. Cela se fait aussi, par exemple, pour le Carreau du Temple.

**Benoîte LARDY** explique qu'il existe une commission d'attribution des créneaux horaires pour la pratique sportive. Les associations qui veulent des créneaux en font la demande pendant une certaine période sur la plateforme SIMPA, sur internet. Ensuite, la commission essaie de répartir et de répondre aux vœux de chacun. La DJS ne décide pas seule.

Pour compléter les propos de Madame TROPPER, **Benoît SOLES** explique qu'un vœu avait été présenté par leur groupe pour réaffirmer le rôle des maires d'arrondissement et que celui-ci avait été rejeté. Mais l'exécutif accepte de ne plus faire mention du tout de l'attribution des créneaux dans le nouveau règlement. Une phrase apparemment litigieuse, d'après le groupe, semble se maintenir. Entre les lignes, cette phrase semble signifier que la Ville est décisionnaire, au-dessus du maire. Il s'agit d'une interprétation. C'est pourquoi le groupe demande à Sylviane TROPPER et Benoît SOLES de s'abstenir sur ce point.

**Pierre AIDENBAUM** admet, qu'in fine, la Ville de Paris prend la décision. Mais l'attribution des créneaux se fait en collaboration, même avec le Carreau du Temple. Il prend l'exemple d'une association de judo qui demande des créneaux à la fois au gymnase Michel Le Comte et au Carreau du Temple. Dans la mesure où la mairie d'arrondissement essaie de favoriser un maximum d'associations et de disciplines, elle travaille également avec le gymnase et le Carreau du Temple pour essayer d'harmoniser les créneaux. Toutefois, **Pierre AIDENBAUM** comprend la demande du groupe des Républicains. In fine, la DJS est décisionnaire, mais il affirme que dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, les décisions se prennent en collaboration avec la mairie et les élus du 3<sup>e</sup> arrondissement.

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** signale que les commissions d'attribution jouent un rôle important pour la connaissance des besoins. Il ne connaissait pas du tout certains sports comme le Krav-maga. Il est important de comprendre un peu ce qui se passe pour apprécier le besoin et l'intérêt d'attribuer tel créneau à telle association, selon l'effectif, la qualité de l'enseignement etc. Ces commissions ont un rôle de formation pour leurs membres et représentent une garantie pour les associations : un travail est fourni, des critères sont établis de façon à obtenir une équité dans l'attribution des créneaux. Ces commissions locales de mairie ont un rôle

important, en tout cas dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Il affirme que ses membres passent du temps en préparation et qu'ils sont extrêmement vigilants au moment de la décision.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET.

**Benoîte LARDY** explique qu'Yves PESCHET et elle-même font partie de la commission d'attribution et n'ont jamais connu de cas de différends avec la DJS.

**Pierre AIDENBAUM**, en l'absence de nouvelles demandes de prise de parole, met la délibération aux voix.

*Deux abstentions : Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER.*

Il donne la parole à Benoîte LARDY pour la délibération suivante.

#### **11. 2019 DJS 95 Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux.**

**Benoîte LARDY** indique que la délibération vise à fixer une tarification pour les clubs-houses attenants aux établissements sportifs. Le 3<sup>e</sup> arrondissement ne possède pas de clubs-houses. Elle explique qu'un club-house est un espace de convivialité permettant également de tenir des réunions. La création de clubs-houses est amenée à se développer dans les prochaines années, c'est pourquoi elle développe un peu le sujet. Elle est rendue obligatoire par les règlements de plusieurs fédérations, notamment quand il y a des compétitions, pour pouvoir recevoir les adversaires. La tarification proposée est la suivante à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 : 0,50 €/heure. Comme les associations limitent leur présence aux créneaux horaires attribués pour la pratique sportive proprement dite, l'utilisation pour les clubs-houses serait d'environ 40 heures/semaine, soit une redevance de 1 000 €/an pour chaque club-house. La gratuité est accordée aux services de la Ville, aux manifestations caritatives et d'intérêt général.

**Benoîte LARDY** propose au Conseil de voter en faveur de cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Benoîte LARDY. En l'absence de demandes de prise de parole, il met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Pierre AIDENBAUM** remercie le Conseil.

Il donne la parole à Yves PESCHET pour la délibération suivante.

#### **12. 2019 DAC 466 Subventions (4.200 euros) à cinq associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.**

**Yves PESCHET** indique qu'il parlera particulièrement de l'ARAC, seule association située dans le 3<sup>e</sup> arrondissement parmi les 5 qui font l'objet d'une subvention. Il s'agit, pour l'ARAC, d'une subvention de 1 000 €. **Yves PESCHET** rappelle que l'ARAC joue, en plus de son rôle propre, un rôle de coordination de toutes les associations républicaines des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix. **Yves PESCHET** tient également à souligner que 50 élèves de l'école Saint-Martin ont pu être emmenés au Musée de la grande guerre, à Meaux, au mois de novembre avec l'accompagnement de différents anciens combattants de différentes associations. Il rend hommage à Madame CIOTAT, qui était l'organisatrice. Il tient également à remercier la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement qui a facilité ce voyage.



**Pierre AIDENBAUM** estime qu'il se remercie lui-même en remerciant la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

**Yves PESCHET** veut montrer que la Mairie de Paris ne se contente pas de verser des subventions. Elle aide aussi des initiatives pour les associations rarement évoquées en Conseil d'arrondissement. Il pense qu'il est important d'en parler. Il en profite également pour dire que le 28 janvier sera célébrée la journée de la Shoah. Actuellement, une autre association, « Histoire et Mémoire du 3<sup>e</sup> », mène un travail de sensibilisation dans les écoles et collèges. Des collégiens et des élèves de CM2 participeront aux cérémonies du 28 janvier dans le square du Temple et dans la Mairie.

**Yves PESCHET** conseille de voter en faveur de cette délibération pour subventionner 5 associations, dont l'ARAC. Il estime que cela concerne la vie du 3<sup>e</sup> arrondissement, au sein duquel l'Histoire a un poids tout à fait singulier, important. Il est donc important que la vie associative soit toujours aussi soutenue, parce qu'elle est encore très vivante. Celle-ci est en train de vivre une mutation du fait de la disparition physique des anciens combattants de la seconde Guerre mondiale et d'une partie des anciens combattants de la Guerre d'Algérie. La transmission doit donc être un impératif à la fois dans la quantité d'élèves sensibilisés mais aussi dans les pratiques, pour que cela ait un sens en 2019.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET. En l'absence de demandes de prise de parole, il met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il laisse la parole à Yves PESCHET pour la délibération suivante.

### **13. 2019 DDCT 13 Subvention (159 500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français**

**Yves PESCHET** explique que ces associations font un travail important en direction des populations qui ont besoin de s'adapter à la vie en France. Le 3<sup>e</sup> arrondissement est fortement concerné puisqu'une des associations qu'il est proposé au Conseil d'aider, par cette délibération, est l'association franco-chinoise Pierre Ducerf qui joue un rôle très important dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et qui s'adresse en particulier aux migrants chinois à travers des cours, des actions sociales et d'enseignement. **Yves PESCHET** rappelle que la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, en dehors des subventions, aide cette association par le prêt de locaux, notamment ceux de l'espace associatif Silvia Monfort, rue Elzévir.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET. En l'absence de demandes de prise de parole, il met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il laisse la parole à Yves PESCHET pour la délibération suivante.

### **14. 2019 DASCO 9 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions(74 808 euros), subventions (201 207 euros)**

**Yves PESCHET** indique que les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement, destinées à assurer le financement de charges nouvelles, qui n'auraient pas été identifiées par les collèges lors du

vote du budget, en septembre. La collectivité peut verser des subventions pour prendre en charge l'équipement, des travaux dans l'établissement etc. Les dotations complémentaires de fonctionnement proposées dans la présente délibération représentent un montant total de 47 860 €. Elles concernent, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, le collège Béranger pour 8 460 € et le collège Montgolfier pour 9 919 €.

**Yves PESCHET** remercie par avance le Conseil d'arrondissement pour les élèves et les enseignants de ces établissements de bien vouloir voter en faveur de cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET. En l'absence de demandes d'intervention, il met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il remercie le Conseil et laisse la parole à Laurence HUGUES pour la délibération suivante.

#### **15. 2019 DEVE 7 Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux d'Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs**

**Laurence HUGUES** remercie Monsieur le Maire. Elle a le plaisir de présenter cette délibération à ses collègues ce jour. Elle rappelle que la Ville a adopté un nouveau plan en faveur de la biodiversité. Paris accueille de nombreux espaces de nature qui eux-mêmes abritent des sites à la fois pour des plantes et des espèces animales, de mieux en mieux protégées et répertoriées. Elle cite l'exemple de la fauvette à tête noire du square du Temple qui est revenue nicher. Cela peut paraître anecdotique mais il s'agit en fait d'un excellent indicateur de la qualité environnementale de ce site, qui est éco-labellisé depuis de nombreuses années. Au travers de cette convention avec la ligue de protection des oiseaux, il s'agit de pouvoir labelliser une trentaine de jardins et espaces verts parisiens. Ces espaces verts parisiens sont déjà exempts d'utilisation de produits chimiques, ce dont on ne peut que se féliciter. Cependant, elle estime que la LPO fait un travail très précis pour la promotion, l'accompagnement et l'amplification de ce mouvement. Par ailleurs, les différentes études montrent bien combien les oiseaux, les insectes et toute la faune sont mis en danger par les activités humaines. En l'occurrence, parmi les sites pressentis figure le square Georges-Cain, qui pourrait être érigé refuge LPO, avec une série d'actions de sensibilisation, en espérant qu'à terme, ces actions de labellisation puissent être étendues dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et dans tout Paris.

**Laurence HUGUES** précise que la présente délibération propose la signature d'une convention d'une durée de trois ans avec la LPO pour une trentaine d'espaces verts parisiens, pour une subvention de fonctionnement de 13 500 € sur l'exercice 2019.

Elle signale que la subvention de fonctionnement de la Ville pour une trentaine de lieux sur l'exercice 2019 pour cette labellisation – qui implique le travail d'ornithologues, un travail de labellisation, d'animation – représente un montant qui équivaut à environ 10 % de la contribution de la Ville à l'événement BiodiversiTerre évoqué plus tôt.

**Laurence HUGUES** demande à ses collègues de bien vouloir approuver cette délibération.

**Marie-Laure HAREL** voudrait faire une rapide remarque. Elle sait qu'il existe près de 140 espaces verts à Paris ouverts jour et nuit et bénéficiant à ce titre d'un éclairage artificiel nocturne. Tout le monde sait que la pollution lumineuse a des effets très conséquents sur la faune et la flore. Parmi ces parcs et jardins ouverts jour et nuit, certains sont candidats pour devenir LPO. Elle voudrait rappeler que son groupe a déposé au Conseil de Paris un vœu, adopté à l'unanimité, qui visait à lancer une étude d'impact pour savoir dans quelle mesure l'éclairage nocturne pouvait nuire au développement de la faune et de la flore dans les parcs et jardins parisiens. Elle regrette que malheureusement, même s'il a recueilli l'unanimité, pas grand-chose ne se soit passé ensuite, comme souvent. À plusieurs reprises, son groupe a fait des relances pour obtenir cette étude d'impact. Celle-ci n'a toujours pas eu lieu. À son sens, il n'est pas très compatible de vouloir développer les refuges LPO et de ne pas vouloir se renseigner pour savoir si les éclairages de nuit peuvent avoir un impact.

Elle indique qu'elle votera pour cette délibération mais rappelle la nécessité de lancer cette étude d'impact.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, **Pierre AIDENBAUM** met la délibération aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Pierre AIDENBAUM** remercie le Conseil. L'ordre du jour étant épuisé, il demande s'il y a des questions diverses.

## **16. QUESTIONS DIVERSES**

**Marie-Laure HAREL** a une question concernant l'organisation du grand débat dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Elle demande s'il existe un cahier de doléances et quelles sont les mesures mises en place dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

**Pierre AIDENBAUM** indique que depuis le jeudi précédent a été mis en place un cahier de doléances, qui se trouve en bas, à l'accueil de la Mairie. Il se dit prêt à ouvrir des salles de la Mairie si une personne ou une association souhaite faire un débat sur un sujet en particulier. En tant que Maire, il n'a pas vocation à organiser des débats. Il pense, à titre personnel, que moins il y aura de politique dans ces débats, plus ceux-ci seront ouverts. Il estime que dès que la politique s'insinue, surtout dans le local, les débats ne sont plus les mêmes.

Il annonce donc la présence d'un cahier de doléances. Il affirme que toute demande qui lui sera faite sera considérée, si elle est compatible avec les lois de la République. Il ne s'agit pas d'ouvrir la Mairie à tel ou tel groupe. Il estime qu'il faut être méfiant par rapport à tous ceux qui se sont investis autour, avec ou à l'intérieur du mouvement des Gilets jaunes. Il conseille à ses collègues de lire l'article du *Monde* du soir sur le sujet. Il faut être prudent. Il se dit prêt à ouvrir la Mairie pour toute réunion. Dans la mesure des possibilités il le fera. Mais il prendra des renseignements car il estime que la vigilance est de mise, surtout à Paris. Il pense que le mouvement des Gilets jaunes a été récupéré par des groupes qui aujourd'hui ne se cachent plus à l'intérieur des manifestations. Sa responsabilité en tant que maire est d'être extrêmement vigilant mais évidemment la mairie sera ouverte à toute personne souhaitant organiser un débat.

## **17. INFORMATIONS DIVERSES**

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que les vœux aux services déconcentrés auront lieu le mercredi suivant, à 12 heures, ici-même.

La journée de commémoration de la déportation aura lieu le lundi 28 janvier. Il indique qu'un certain nombre de choses seront organisées dans les écoles de l'arrondissement, les collèges, les lycées, ainsi qu'au square du Temple.

La cérémonie annuelle du Nouvel an chinois, avec la danse du Dragon, aura lieu le vendredi 8 février à 19 heures à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 18 mars à 19 heures.

L'inauguration de la fresque Sempé aura lieu le 11 février à 10 heures ou 11 heures.

**Pierre AIDENBAUM** les jurys de « réinventer Paris », opération qui vise à transformer les sous-sols parisiens, se sont réunis. La Sogaris a remporté un gros projet, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, de parking souterrain rue du Grenier-Saint-Lazare. **Pierre AIDENBAUM** avait obtenu qu'un membre des conseils de quartier participe au jury et puisse également voter. Il souhaiterait que la Sogaris vienne faire une présentation complète de ce projet, sur lequel il va falloir commencer à travailler. Pour le projet de l'Atelier des Beaux-Arts de la rue Sévigné, le projet retenu fera également l'objet d'une présentation.

**Pierre AIDENBAUM** remercie les élus et clôt le conseil d'arrondissement.